



- LEGENDE :**
- Lignes primaires lotissement
 - - - - - Lignes zones implantation des futures constructions
 - 51m largeur de parcelles du lotissement
 - Cercle de 10m de diamètre inscrit dans l'espace en plan de terrain
 - Espaces verts collectifs (surface = 200m²/ha)
 - Lignes primaires
 - Aire à délimiter par la maîtrise d'ouvrage en plan de terrain
 - Aire à supporter
 - L'ensemble des arbres non symbolisés avec un cercle rouge doivent être conservés. Néanmoins les arbres présents dans les emprises de la voirie seront étudiés lors de l'instruction des permis de construire. Tous les autres arbres seront remplacés par des arbres de mêmes espèces dans un aménagement en arbrade mixte.
 - Bande d'écoules en droite
 - Chausse nouvelle en arbrade mixte

- L'ensemble des édifices préfabriqués seront conservés
- Les futurs acquéreurs devront réaliser des édifices au nom du PLU
- Les édifices seront en grilles avec des panneaux rigides de couleur verte. Ils devront également réaliser une voirie primaire à 0,70m à l'intérieur de la limite de leur lot
- emplacement des futurs accès

COMMUNE DU TAILLAN MEDOC

"Lotissement"

PERMIS D'AMÉNAGER

PLAN DE COMPOSITION

Section AK n° 509, 510, 511, 512, 514, 515, 516, 517, 520,
3 Chemin Jean D'Arzac

ECHELLE : 1/250

Maître d'ouvrage
SEVERINI PATRIMOINE
61 rue Jean Blaud (Les diamants n°4)
33700 MERIGNAC

PROJET

MODIFICATION	DATE
Modification entrée lot 5	07/11/2022
Modification entrée lot 5	03/03/2023

Plan composé par :
S.C.P. Bernard BUI - Jean-Marc PARES, Géomètres-Experts associés,
Bureau principal :
Résidence Marillon - Bât. B
rue de Pierre Moinier
33100 MERIGNAC
Tél : 05.56.80.00.54
Fax : 05.56.80.67.01
E-mail : sep.bui@paris@gea.fr

Bureau secondaire :
ZA Anguilas 5
rue de la République
33100 MERIGNAC
Tél : 05.56.76.87.82
Fax : 05.56.76.85.83
E-mail : sep.pares@gea.fr

Reproduction réservée
Coordonnées graphiques au système RGF93 - CC45
Les codes d'altitude sont indiqués au Nivellement Général de la France

Date :	Mars 2023
Reference Dossier :	5390-21



S apparente = 653 m²

S apparente = 691 m²

S apparente = 682 m²

S apparente = 572 m²

S apparente = 578 m²

S apparente = 573 m²

Malléage piéton et vélo entre les parcelles 512p, 514p, 515p, 516p, 517p, 520p, 672p et la parcelle AK 723

Société GIRONDE HABITAT OFFICE PUBLIC AMÉNAGEMENT
AK n°723

NOTA: Un alignement sur la commune, dans l'axe, sera à déterminer auprès du Bureau d'urbanisme.
Les coordonnées graphiques de la notice et des caractéristiques (dimensions, surfaces) du Plan d'occupation des sols sont indiquées en rouge sur le plan. Les coordonnées graphiques du Plan d'occupation des sols sont indiquées en vert sur le plan. Les coordonnées graphiques du Plan d'occupation des sols sont indiquées en bleu sur le plan.